L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 13 AOUT 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 13 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible]

EUROPE.

[illegible] télégraphe nous annonçait avant-hier [illegible] alliance entre la France et la Russie; [illegible] était question dans les dépêches [illegible] alliance entre la Russie et la Prusse. [illegible]

[illegible] signifient ces bruits contradictoires? Ils signifient que l'état de l'Europe [illegible] profondément troublé, que la victoire [illegible] Prusse suivie de la formation de [illegible] empire germanique, a bouleversé l'équilibre européen, et que la paix qui amoindrit la France, loin d'être une garantie de la tranquillité générale, est une [illegible] permanente d'inquiétudes pour toutes les puissances.

[illegible] nation qui prend pour base de sa [illegible] l'agrandissement par la conquête devient un objet de suspicion légitime pour ses voisins. Il en était ainsi [illegible] la France sous Napoléon Ier qui faisait [illegible] sous prétexte d'empêcher les [illegible] tandis que les coalitions se formaient sous prétexte de l'empêcher de [illegible] la guerre. Aujourd'hui, c'est l'empereur d'Allemagne, vainqueur du Danemark, vainqueur de l'Autriche et vainqueur de la France, qui a cette attitude de [illegible] redouté. Voudrait-il s'arrêter [illegible] consolider ses conquêtes qu'il lui serait difficile d'amener ses voisins à désarmer.

[illegible] assuré de ses possessions illégitimement acquises, le nouvel empereur doit nécessairement prendre ses précautions contre les revanches possibles. Au lieu de désarmer, il lui faut donc se fortifier et se tenir en garde. Par crainte des coalitions il [illegible] chercher des alliances. Il en résulte bon gré, mal gré, il conserve une attitude agressive envers les uns, ménageante [illegible] les autres. La fourberie de la politique prussienne a été trop bien mise à nu [illegible] guerres contre l'Autriche et contre la France, pour que le même jeu puisse répéter aujourd'hui à l'égard de l'Autriche et de la Russie. Si la Prusse veut [illegible] l'appui de l'une ou de l'autre de ses puissances antagonistes, il faudra [illegible] donnée des garanties satisfaisantes [illegible] dont elle sollicitera l'alliance. Les intrigues diplomatiques auxquelles [illegible] donner lieu cette situation complexe, [illegible] très embrouillées et difficiles à suivre. [illegible] les contradictions du télégraphe. [illegible] qui ne fait pas l'objet d'un doute, [illegible] que toutes les puissances armant à [illegible] mieux.

[illegible] France a reconstitué une armée de [illegible] hommes; elle prépare une loi qui [illegible] soumettre tous les Français au service [illegible] de 20 à 40 ans; elle fait acheter [illegible] 40,000 chevaux; pour remonter [illegible] et elle réorganise son matériel [illegible] armement.

[illegible] préparatifs hâtifs ne veulent certes [illegible] que le gouvernement de M. [illegible] songe à éluder les conditions du [illegible] de paix et à recommencer la lutte [illegible] temps prochain. M. Thiers [illegible] politique de la France c'est la [illegible] sans chercher à provoquer [illegible] la France a intérêt et elle a [illegible] son rang de grande puissance [illegible] Europe. Il ne faut pas qu'elle [illegible] à la merci d'un vainqueur [illegible] qui pourrait, [illegible] les cinq milliards de l'indemnité, refuser d'évacuer Belfort ou les [illegible] Nord qu'il a promis de [illegible]. « Soyons forts si nous voulons être respectés » a dit le chef du pouvoir exécutif. Telle est la signification [illegible] que le télégraphe signale. [illegible] une armée aguerrie de 400,000 [illegible] une réserve d'autant, une armée [illegible] à celle de la Prusse, la [illegible] de plain pied dans le [illegible] grandes puissances, et les [illegible] qui l'ont abandonnée à [illegible] péril et des désastres, seront [illegible] à rechercher son alliance, [illegible] qu'elle n'accordera aux moins [illegible].

[illegible] incertitude qui règne dans la politique des puissances européennes est le [illegible] du bouleversement de l'équilibre [illegible] tenait en respect les ambitions. [illegible] ce que de nouvelles alliances [illegible] reconstitué sur de nouvelles bases [illegible] les armements seront à l'ordre du jour. Une rupture n'est pas imminente [illegible] à craindre: car les guerres [illegible] des conséquences tellement [illegible] que les gouvernements ne se décident pas à s'y lancer qu'en vue de résultats [illegible] et à peu près certains. [illegible] armes à longue portée la guerre [illegible] plus qu'une question de nombres en [illegible] et en canons. De là nécessité [illegible] toute nation de faire de chaque [illegible] valide un soldat, et de là aussi [illegible] pour les gouvernements de rechercher des alliés afin d'opposer coalition à coalition. C'est à quoi s'occupe la diplomatie européenne en ce moment et nous [illegible] bien souvent égarés par de fausses [illegible] avant de connaître positivement [illegible] auquel ses efforts auront abouti. [illegible] qui sera ou un nouvel équilibre plus ou moins consolidé, ou un [illegible] entre plusieurs millions [illegible] suivi d'une nouvelle modification de la carte de l'Europe.

PRÉSERVATIF CONTRE LA FIÈVRE JAUNE. — [illegible] amers du Guaco Wanata sont spécialement recommandés aux étrangers non acclimatés comme un excellent préservatif contre la fièvre jaune, grâce à leur action salutaire sur les divers organes de la digestion.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les rôles [illegible] taxes pour 1871 sont ouverts à l'inspection des contribuables qui sont invités à se présenter à la salle No 15, à l'Hôtel-de-Ville. Voir l'annonce.

AVIS D'ABONNEMENT, Nos 63, 64 & 65.— [illegible] à la colonne des avis spéciaux la [illegible] de N. J. Thuxton, Elizabeth Carraffa [illegible] A. Colles, payable au bureau de la Société Louisianaise d'Assistance et de [illegible] faisance Mutuelle et d'Assurance sur [illegible] rue Carondelet, No 120.

☞ Les jeunes femmes délicates trouveront dans le Baume Pectoral aux Navets [illegible], de Lapiasse, un remède assez [illegible] quelque efficace pour les rhumes et les [illegible] de poitrine.

CANDI.—Nous ne saurions trop recommander au public la grande fabrique de candi de MM. Norman & Reiss, rue Vieille-Levée, Nos 121 et 123. Cette fabrique, on le sait, occupe un rang distingué dans les établissements de confiserie de la ville et [illegible] la popularité s'accroît de jour en jour. Sa [illegible] se fait remarquer principalement dans la confection des candis dont [illegible] la consommation une variété [illegible] ordinaire. Ces candis se distinguent [illegible] par un goût très fin et des plus agréables.

☞ Le dépôt central des célèbres AMERS PEYCHAUD est établi chez MONTEUSE, pharmacien, à l'angle des rues Chartres et [illegible]. On en trouve également à acheter dans les principales groceries de la ville et dans tous les cafés. L'usage de ces amers est indispensable pour combattre l'influence énervante des grandes chaleurs. Les médecins recommandent surtout l'AMER PEYCHAUD dont les bienfaisantes propriétés sont connues de tout le monde. Pris en petite quantité, avant chaque repas, les AMERS PEYCHAUD stimulent l'appétit, facilitent la digestion, [illegible] le système et préviennent la plupart des indispositions qui, pendant l'été, [illegible] si souvent en maladies graves.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.—Nos lecteurs, et surtout nos lectrices, feront bien de lire l'annonce que M. J. Wolerstein publie aujourd'hui dans l'Abeille. Cette maison annonce pour cause de départ, une grande vente de ses marchandises, et offre au public des avantages tout exceptionnels.

FUNÉRAILLES DE M. JEAN B. LEPRETRE. — Un grand nombre de personnes ont accompagné, hier, à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de M. Jean B. Leprêtre, décédé, le 7 courant, aux sources "White Sulphur" de la Virginie. M. Leprêtre n'était pas natif de la Louisiane, mais c'était un des plus anciens résidents de l'Etat; il était allié à plusieurs familles honorables du pays, et bien qu'il n'ait jamais été un homme public, son nom était bien connu dans la communauté comme celui d'un citoyen honorable et utile. Sa mort ne saurait donc passer inaperçue.

M. Leprêtre était né le 1er avril 1793, aux Cayes St-Louis, île de Saint-Domingue, d'une famille d'origine française. A l'âge de sept ans il fut emmené en Virginie par son père et après la mort de celui-ci, survenue deux ans plus tard, il fut envoyé chez des parents à Bordeaux. C'est en 1807 qu'un de ses beaux-frères, capitaine au long cours, l'amena à la Nouvelle-Orléans où il le plaça dans une maison de commerce. Doué des qualités qui font l'homme d'affaires, M. Leprêtre marcha rapidement sur le chemin de la fortune. Il créa la presse à coton de la Levée au Troisième District, et c'est à lui que la Mobile doit l'établissement de sa première presse à coton. Après avoir acquis une belle fortune dans ses entreprises, il alla s'établir sur l'habitation de son beau-père qu'il avait achetée. Comme tous les planteurs de la Louisiane, M. Leprêtre fut gravement atteint dans ses intérêts par la guerre et ses suites. Plusieurs maladies avaient affaibli sa santé et il était allé aux eaux de la Virginie dans l'espoir d'y trouver une amélioration à ses souffrances, lorsque la mort est venue le surprendre.

Dans la guerre soutenue par les Etats-Unis contre l'Angleterre de 1812 à 1814, M. Leprêtre avait pris les armes pour défendre sa patrie d'adoption, et il faisait partie des rares vétérans qui avaient servi sous Jackson dans les plaines de Chalmette. M. Leprêtre était un des types, aujourd'hui de plus en plus rares, de l'ancienne société louisianaise.

PROGRAMME POUR CETTE SEMAINE.— La maison Théodore Danziger & Son, rue du Canal, 203, entre Bourgogne et Remparts, mettent en vente, cette semaine, une grande liste de marchandises sèches, comprenant un riche assortiment d'articles recherchés partout. La liste dont nous parlons contient aussi les prix. Les dames, si elles veulent bien consulter l'annonce de la maison Danziger, se convaincront de la modicité de ses prix, et iront certainement examiner ses marchandises.

ARTICLES POUR PLANTATION.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de Bridge & Son, rue Gravier, 128, qui ont à vendre plusieurs articles de première qualité pour habitants sucriers, chaux, soufre, briques d'équipage, etc.

UN DENTIER NEUF POUR $20.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce du docteur Mermilliod qui est en mesure de fournir des dentiers complets en guttapercha vulcanisé pour la modique somme de vingt piastres. On peut trouver le docteur de 8 à 4 heures, 66 rue Bienville, encoignure Royale.

Le Wanata Guaco Bitters est à la fois une boisson agréable, un fortifiant et un remède préventif dont l'effet est certain. Peut-on souhaiter autre chose dans cette saison, où l'on a besoin de se rafraîchir, d'être tonifié et de se garder contre les maladies que cause l'extrême chaleur, et parmi elles, trop souvent la fièvre jaune.

GRANDE VENTE AU RABAIS.—MM. Reiman & Co., dont le célèbre magasin est situé rue du Canal, 131, voulant écouler leur assortiment d'été avant la fin de la saison, vendent à un grand rabais tous les articles de leur stock, l'un des plus vastes et des plus complets qu'il y ait dans les Etats-Unis. Les avantages offerts par MM. Reiman & Co. aux acheteurs sont réellement considérables. On en jugera en parcourant l'annonce que cette maison publie aujourd'hui dans nos colonnes.

UN GRAND HOMME DÉMONÉTISÉ.

En février dernier, le Vengeur, journal de Félix Pyat, a publié un acte d'accusation dressé par Millière contre Jules Favre. Ce dernier était accusé, non-seulement d'avoir fait passer pour sa femme une femme séparée d'avec son mari auquel Jules Favre faisait une pension, mais d'avoir déclaré comme étant nés en légitime mariage les enfants nés de cette union illégitime. Millière citait nombre d'actes de l'état civil contenant ainsi des faux en écritures publiques signés par Jules Favre.

Cette affaire, assoupie quelque temps, vient de se réveiller. Nous lisons à ce sujet dans le Soir:

On ne s'occupe aujourd'hui, au Palais, que de M. Jules Favre, traduit par son ancien ami, M. Laluyé, devant les lecteurs de la Vérité. Comme tous les hommes politiques, le ministre des affaires étrangères a ses partisans à outrance et ses adversaires irréconciliables. Aussi, le barreau est-il partagé en deux camps dont l'un défend et l'autre accuse avec acharnement l'ancien président du conseil de l'ordre, à la probité et à la générosité duquel tous ses confrères s'accordaient à rendre hommage l'an dernier. La passion est égale des deux côtés, et les discussions dégénèrent facilement en dispute.

Nous n'avons pas, comme on le pense bien, l'intention de mettre les pièces de ce scandaleux procès sous les yeux de nos lecteurs. S'il nous est permis de témoigner un regret, nous dirons que nous eussions préféré voir la Vérité refuser à M. Laluyé la publication de son acte d'accusation. La presse n'est pas faite pour que chacun y vienne laver son linge sale sous les yeux du public, et M. Laluyé eut évité, grâce au refus de M. Portalis, un acte qui ne ressemble à rien moins, quoi qu'il en puisse prétendre, qu'à un acte de justice.

Nos lecteurs savent quelles sont les causes des attaques dirigées par M. Laluyé contre M. Jules Favre. Leurs relations étaient, il y a quelques années, des plus intimes. M. Laluyé avait acheté à Rueil une propriété voisine de celle de son ami, afin d'être plus souvent avec lui.

On ne se quittait plus. Le matin, on déjeunait chez Laluyé; le soir, on dînait chez Jules Favre. Si l'un faisait un voyage, l'autre le suivait. Les plus beaux exemples d'intimité fournis par l'antiquité n'avaient rien de comparable, disait-on au palais.

Un jour ces relations ont cessé, sans que M. Laluyé dans son mémoire où l'on reconnaît sans peine l'ancien homme d'affaires, éprouve le besoin de nous dire pourquoi.

A l'amitié qui unissait M. Laluyé et M. Jules Favre a succédé, au moins de la part du premier, une inimitié profonde que plusieurs procès ont encore envenimée.

Le bruit a couru que les pièces de l'état civil, compromettantes pour le ministre des affaires étrangères, publiées pendant l'armistice, par M. Millière, lui avaient été fournies par M. Laluyé.

Que celui-ci se défende aujourd'hui de cette complicité, nous le comprenons; mais il n'en est pas moins vrai que copie en a été prise sur les expéditions qu'il possède, et qu'il a depuis longtemps montrées à nombre de gens.

C'est, prétend-il, afin de rentrer en possession de ces documents et d'autres pièces compromettantes que M. Jules Favre l'aurait fait arrêter dans les premiers jours de juin.

M. Laluyé, après une quinzaine de jours de détention, a été mis en liberté. Nous pensions que l'affaire en resterait là ou que s'il voulait lui donner une suite, M. Laluyé se bornerait à porter ses accusations devant l'Assemblée nationale. Point du tout. Il a tenu à plaider devant le public et il a déposé ses conclusions dans la Vérité.

L'amitié garde des droits et impose des devoirs à toute âme généreuse, alors même que les relations qu'elle avait créées ont cessé. C'est ne pas le comprendre qu'agir comme l'a fait M. Laluyé.

« Je n'ai pas de haine pour M. Jules Favre, » dit après cela son accusateur. Mais à quoi reconnaîtra-t-on la haine, sinon à ces signes? Et M. Laluyé n'a-t-il pas fourni une preuve irréfutable quand, brouillé à peine depuis quelques jours avec M. Jules Favre il allait chercher dans les mairies la preuve matérielle des secrets que son intimité lui avait fait connaître et la montrait à tout venant?

Nous lisons dans un autre journal:

Le ministre des affaires étrangères intente un procès en diffamation à M. Laluyé et à la Vérité, à l'occasion de la lettre publiée dans ce journal, le 22 juillet.

Un commissaire de police a procédé dans les bureaux de M. Portalis à la saisie de tous les exemplaires portant la date du 22 juillet. Cette saisie a été opérée en vertu d'un ordre émané de M. le juge d'instruction Henriquet.

Le gérant et l'imprimeur de la Vérité ont reçu une citation à comparaître aujourd'hui devant M. Henriquet, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine. Cette citation se rattache à la publication de la lettre de M. Laluyé.

☞ Il n'est jamais plus nécessaire de se fortifier l'estomac qu'à l'époque des fortes chaleurs. Voici donc le moment de se munir, à la ville comme à la campagne, des excellents AMERS PEYCHAUD. C'est de toute le bitter le plus agréable et le plus délicat qu'on ait jamais composé.

— Il est grandement question d'une entente entre les trois comités monarchistes de l'Assemblée nationale, légitimistes, fusionistes et orléanistes.

Des pourparlers sont engagés en ce moment entre les chefs des divers comités: MM. Casenave de Pradines, Vitet et Saint-Marc-Girardin.

ARMEMENT DES FORTS DE PARIS.—Les forts d'Issy, de Vanves, et de Montrouge, dont les deux premiers surtout avaient été réduits par le bombardement à un état complet de destruction, sont l'objet en ce moment de réparations urgentes. Les ouvrages extérieurs sont rebâtis, leurs fossés fermés, et les casemates rétablies dans leur ancien état. Ces jours derniers, les troupes qui y étaient casernées ont été remplacées par de nouveaux détachements, plus nombreux que ceux qui y tenaient garnison. Toutes les nuits, de nombreux fourgons chargés de munitions de guerre se dirigent de l'intérieur de Paris dans les souterrains de ces forts.

ARRESTATION DU TÉNOR MICHOT.—Nous lisons dans le Figaro du 26 juillet:

Le ténor Michot a été arrêté avant-hier. Le Siècle cherche à démentir le bruit que l'ancien artiste de l'Opéra n'a été arrêté que parce qu'il a chanté, sous la Commune, au concert des Tuileries.

Nous tenons à croire que la police n'empoigne pas les gens pour des faits de si peu d'importance. M. Michot a été arrêté, c'est probablement que d'autres présomptions s'élèvent contre lui.

LA SITUATION POLITIQUE EN ALLEMAGNE.—En dépit des causeries officielles, les rapports se tendent entre la Prusse et l'Autriche. Voici ce que nous lisons, ce matin, dans l'Opinion nationale:

Un fait de la plus haute importance nous est révélé par la presse autrichienne.

C'est la constatation positive de l'alliance qui s'est opérée, dans l'empire austro-hongrois, entre le parti dévoué à M. de Bismark et à son œuvre et l'Internationale, entre les pangermanistes autrichiens et les panscommunistes de l'Europe.

« Ces deux partis, qui se haïssent en Allemagne, — dit la Tages-Presse, — et s'y livrent un combat à mort, vont à présent se confondre pour marcher vers un même et unique but, l'anéantissement de l'Autriche. » Il nous semble encore, — dit ce journal, — entendre résonner à nos oreilles le cri lâché par M. H. Schea dans la salle de Thalie. L'orateur Ross ayant interpellé l'assemblée pour lui demander si elle désirait voir l'Autriche riche et puissante, M. Schea, un des meneurs principaux, fit retentir la salle d'un NON formidable. »

Il y a longtemps que nous voyions venir cette dangereuse coalition. Elle était en voie de formation bien avant la guerre de l'année dernière et peut-être même avant la guerre de 1866.

De semblables alliances ne doivent pas nous surprendre de la part de gens qui ont adopté cet axiome: « la fin justifie les moyens, » et cet autre axiome qui est le complément de l'autre: « la force prime le droit. »

Ceux qui ont cru que l'Allemagne allait se reposer « dans la paix, » après ses victoires, sont des naïfs ou des niais. Il en est des conquérants comme des ivrognes: qui a bu, boira! La guerre est un terrible engrenage. On s'y lance, et plus on est victorieux, plus on y persévère, jusqu'au jour où l'on tombe épuisé. Est-ce que notre propre exemple, avec Napoléon Ier n'est pas assez concluant? Le pays conquérant est insatiable; il va jusqu'au désastre. Pas plus que les autres empires, fondés par la violence et la conquête, l'Allemagne ne durera. Son unité est toute factice. Ce pays se pâme d'ambition, d'orgueil et d'avarice. Il vendra plus encore. Soyons préparés, et il trouvera les désastres et la ruine.—A. M.

MEILLEUR QUE L'ABSINTHE.—D'un goût agréable les amers Guaco Wanata remplacent avantageusement l'absinthe avant le dîner; ils guérissent de la dyspepsie, de la débilité, de la diarrhée et préservent du choléra. On les recommande comme préservatif des maladies paludéennes.

—Le Journal officiel publie les deux notes suivantes:

« L'évacuation des départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme, vient d'être prescrite, d'après l'ordre formel de l'empereur d'Allemagne. Toutes les bonnes dispositions de M. le général de Manteuffel avaient échoué jusqu'alors devant des difficultés de vérification matérielle.

« Pour satisfaire aux légitimes impatiences des départements occupés, M. le président du conseil a prié M. de Manteuffel de s'adresser directement à l'empereur d'Allemagne, qui, par un télégramme, a répondu sur-le-champ: « Que, sur la communication qui lui était faite de la lettre de M. Thiers, il ordonnait le départ immédiat des troupes occupant les trois départements, sans attendre que le paiement fût complètement effectué. »

« Du reste, depuis le 15 courant, l'autorité allemande avait dans les mains, tant en espèces qu'en valeurs, cinq cents millions [illegible] cent cinquante-sept millions.

« Les ordres d'évacuation ont été immédiatement transmis à Rouen, à Amiens et à Péronne. »

« M. le ministre des affaires étrangères a déféré à M. le procureur de la République, comme renfermant une diffamation et une calomnie, le numéro d'aujourd'hui 20 juillet, du journal l'Avenir libéral, dans lequel il est accusé d'avoir fait pratiquer une arrestation arbitraire. »

—On écrit de Saint-Pétersbourg, le 20 juillet:

Le procès de Netchajeff a commencé le 13. Le nombre des accusés est de 87. Il s'agit, dans ce procès, d'une vaste conspiration qui provoqua, il y a deux ans, des troubles parmi les étudiants de l'Académie de médecine, de l'Université de Saint-Pétersbourg et de l'Institut technologique.

Le principal accusé, Netchajeff, était professeur dans une école religieuse, à Saint-Pétersbourg. L'accusation croit avoir découvert une section de l'Internationale de Genève, fondée par Netchajeff à Moscou. Les accusés sont presque tous des étudiants, mais on remarque aussi parmi eux des officiers, des employés de l'État et des membres de la noblesse. Ce procès, qui est public, produit une grande sensation.

A la suite des pluies torrentielles que nous avons depuis quelque temps, il se dégage des émanations paludéennes dangereuses. Les AMERS PEYCHAUD sont un excellent préservatif. Ils neutralisent l'effet des miasmes en agissant sur les voies digestives. On ne saurait trop en recommander l'usage en ce moment.

—La population parisienne doit être convoquée assez prochainement à une cérémonie des plus imposantes: un service commémoratif en l'honneur des soldats, gardes mobiles, gardes nationaux et francs tireurs tués sous les murs de Paris pendant le siège prussien.

L'Assemblée tout entière assisterait à ce bout de l'an solennel, qui serait célébré à Notre-Dame.

M. Dupanloup prononcerait l'oraison funèbre des victimes.

LA FAMILLE BONAPARTE.—Un procès curieux va se dérouler, à Londres, entre les divers enfants de la princesse Lœtitia Bonaparte, dans le nombre desquels on compte Mme Urbain Ratazzi. M. Bonaparte Wise, époux de la princesse, venant de mourir, les deux aînés des enfants prétendent que les trois autres enfants: Mme Ratazzi, Mme la générale Turr et M. Louis Lucien Bonaparte, officier de la marine française, n'étant point enfants de M. Wise, n'ont aucun droit à participer à son héritage. Ceux-ci prétendent, au contraire, qu'ils sont parfaitement légitimes. De là le procès.

—Un mot amusant de la Presse à propos de la mission de M. Jules Simon:

—M. Jules Simon va retrouver sur les pontons plus d'anciens électeurs que de fédérés. Ce sont ceux qui ont voté pour lui sous l'empire; il fait une tournée électorale.

—Un mot attribué à Auber:

—Les hommes bien portants sont écœurants, disait-il un jour à un ami; à chaque infirmité qui frappe leur vue, ils remercient le ciel de jouir de toutes leurs facultés; eh bien, moi, c'est le contraire, je ne vois pas plutôt un aveugle que je souhaite d'être sourd.

—Pourquoi?

—Parce que je suis sûr qu'il va jouer de la clarinette.

—La Vie parisienne nous livre, non pas une biographie d'Auber,—mais ce qui rentre bien mieux dans le cadre de cette revue légère—les mots spirituels, les fines réponses, mille riens enfin, qui faisaient à côté de l'Auber musicien, l'Auber parisien:

Un soir, à l'Opéra, cinq ou six habitués débitaient des bêtises dans les coulisses. La conversation tombe sur l'amour et les femmes.

—Moi, s'écrie un jeune peintre, célèbre par son aplomb, je ne connais pas de femme impossible.... Je n'en-con-nais-pas. Tenez, il y a huit jours, j'aperçois aux Variétés une femme délicieuse et du meilleur monde. Je ne lui avais jamais adressé la parole. Le lendemain je trouve le moyen de me faire présenter, et avant-hier, pas plus tard qu'avant-hier, elle montait mon escalier, voilée, tremblante...

—Etait-ce bien la même? insinue doucement M. Auber....

Ceci est l'Auber fin, mais est-ce bien de l'Auber franc?

—L'Opinion nationale a reçu la lettre suivante:

Monsieur,

Il y a trois jours, le Moniteur publiait que M. Rouher serait cité, comme témoin, à la requête d'Assi, devant le 3e conseil de guerre.

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches Télégraphiques à l'Abeille.)

Motion pour prolonger les pouvoirs de M. Thiers.

Cette prolongation serait de trois ans.

Une autre motion de confiance en M. Thiers.

M. Thiers demande l'urgence pour ces deux propositions.

Elles sont déclarées urgentes.

Une rapide opposition se forme en France contre la mesure.

L'incendie des forêts continue dans l'Algérie.

Manifeste de Mazzini contre la Société internationale.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Berlin, 12 août. — Bismarck, agissant comme chancelier de l'Empire allemand, a décidé que le système d'éducation en Alsace ne serait pas sectarien.

Londres, 12 août.—On rapporte que Sir Alex. Cockburn, Lord-juge président de l'Angleterre, a été nommé arbitre sous le traité de Washington.

Une dépêche rapporte que dans l'explosion de la poudrière, 13 personnes ont été tuées et que [illegible] personnes manquent. On suppose qu'elles ont péri.

Paris, 12 août.—Le président Thiers a répondu à une députation du Conseil de Paris, demandant le transfert de l'Assemblée à Paris, que la question dépendait de l'Assemblée, et qu'il ne s'en mêlerait pas.

Londres, 12 août.—C'est la frégate américaine Guerrière, capitaine Stevens, qui s'est échouée dernièrement devant Livourne. Le steamer anglais cuirassé Warrior n'est pas échoué du tout.

La Guerrière a été dégagée d'une position périlleuse, il y a quelques jours, et a été remorquée à Spezzia pour la réparer.

Le Times dit que le montant de l'emprunt converti des Etats-Unis, pris par les banquiers ici, sera offert au public la semaine prochaine par Cooke, McCulloch & Co.

L'expédition des réclamations anglaises a été confiée au Lord-Chancelier avec Lord Tetterden et le professeur Bernard comme conseil, comme assistant, et Sir Roundel Palmer agira comme conseil pour la Grande-Bretagne devant la commission des arbitres.

Paris, 12 août.—A l'Assemblée, aujourd'hui, M. Kirat, du centre gauche a fait la motion que le titre de Président de la République soit conféré à M. Thiers, que tous les pouvoirs qu'il a exercés comme chef de l'Exécutif soient prolongés pour une période de trois ans; qu'en outre la promulgation et l'exécution des lois lui soient confiées; qu'il soit autorisé à recevoir les ambassadeurs; que sa résidence officielle soit là où l'Assemblée siégera; qu'il soit payé sur les frais de la République, ces émoluments devant être fixés plus tard; qu'il ait le droit de nommer les membres du conseil des ministres, les agents diplomatiques, les commandants de l'armée et de la marine, et que les ministres nommés par lui soient responsables pour leurs actes devant l'Assemblée.

M. Adler, de la droite, fait une motion exprimant la confiance de l'Assemblée en M. Thiers et lui continuant ses pouvoirs actuels.

M. Thiers qui était présent, a demandé un vote d'urgence sur les deux propositions et, au milieu d'une grande agitation, les deux propositions ont été déclarées urgentes.

Le corps martiale a des longues et émouvantes séances tous les jours, et le procès des principaux Communistes marche avec le rapidement que possible. De nombreux témoins ont été ouïs. Les dépositions n'ont rien révélé de nouveau jusqu'à présent.

Les incendies allumés par les insurgés continuent à dévorer les forêts en Algérie.

Paris, 12.—L'opposition à la prolongation des pouvoirs de Thiers se forme rapidement, dit-on, dans l'assemblée et dans le peuple.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 12 août. — Un manifeste de Mazzini aux ouvriers d'Italie a été publié. Il conseille à ses compatriotes de ne point s'associer à la société Internationale [illegible]

[illegible]

Des avis de Matamoros du 6 disent que Palacio, commandant la ville, et Cortina, commandant la ligne du Rio Grande, sont à se quereller sur les dépendances commises sur la rive américaine.

On craint une collision, et l'on se prépare à cela.

Columbus, O., 12 août—Le général Thomas Ewing a ouvert la campagne pour le démocratie de l'Ohio à propos des prochaines élections, pour la place de gouverneur. [illegible]

St-Louis, 12 août.—D. W. Souther, de l'Express des Etats-Unis, dans le wagon a été volé tout récemment et qui est en état d'arrestation pour avoir été impliqué dans le vol, [illegible]

New York, 12 août—Une lettre de Londres dit que l'empereur du Brésil a l'intention de visiter les Etats-Unis. [illegible]

Montgomery, 12 août—Trois balles de coton de la nouvelle récolte ont été reçues jeudi soir. Deux ont été envoyées à New York et Mobile.

San Francisco, 12.—Des avis de Tucson, Arizona, disent que la campagne du Gen. Crook contre les Apaches [illegible]

San Francisco, 12 août—Les Paiutes de Nevada sont décidés à faire la guerre aux Snoshones pour une question de limites [illegible]

New York, 12.—L'Evening Post dit qu'on rapporte [illegible]

[illegible]

Vicksburg, 12 août. — Dimanchant, le [illegible] J. Lockwood

MARCHES AMERICAINS.

New York, 12 août—[illegible]

[illegible]

Mobile, 12 août—Coton [illegible]

Savannah, 12 août—Coton [illegible]

Charleston, 12 août—Coton [illegible]

Galveston, 12 août—Coton [illegible]

Memphis, 12 août—Coton [illegible]

Dépêches d'hier soir.

Cincinnati, 12—Les démocrates, [illegible]

New York, 12—Le maire Hall a nommé un comité [illegible]

Des avis de Mexique jusqu'au 6 du courant [illegible]

New York, 12 août—Arrivé le steamer [illegible]

Berlin, 12 août—[illegible] le gouvernement Impérial [illegible] a adopté les mesures les plus rigoureuses pour empêcher les progrès du choléra.

Vingt trois personnes ont été attaquées par le fléau hier, à Kœnigsberg, et treize sont déjà mortes.

Il n'y a pas un seul cas de choléra dans le Sud de la Russie.

Paris, 12—Le Conseil de ville a voté un emprunt de 350 millions de francs pour reconstructions et réparations.

CHRONIQUE LOCALE.

MEURTRE, RUE POYDRAS.—Dans une dispute survenue hier matin sur les 2 heures, devant le café de Joe, rue Poydras No 183, entre Patrick Brady et Dominick Byrnes, le premier a reçu au cœur deux coups de poignard qui l'ont tué sur la place. [illegible]

[illegible]

Voici les témoignages reçus par le coroner Creagh sur cette affaire:

Wm Moran dit: Samedi matin, quand j'entrai au café de Joe Fy, [illegible] Jake Diepert, Patrick Brady, John Bosses et un autre dont je ne connais pas le nom. Byrnes dit: « Voilà un jeu qui fait trop d'os; Brady [illegible] »

[illegible]

Plusieurs autres personnes sont encore entendues, mais il ressort de toutes les questions que Brady n'a provoqué aux coups [illegible] le jury à déclaré dans son verdict.

COMBAT SANGLANT.—Avant hier, dans l'après-midi, un nommé George Heidenheimer, âgé de 22 ans, se disputant avec un individu au coin des rues Perdidas et Franklin [illegible]

ATTAQUE MEURTRIÈRE.—Hier matin, vers trois heures, un nommé Mr. Ostrander a été trouvé privé de connaissance et perdant beaucoup de sang de diverses blessures [illegible]

PHÉNOMÈNE VÉGÉTAL.—Un horticulteur demeurant rue de l'Esplanade, vient d'exposer à la vitrine de M. Lilienthal, rue du Canal, près Chartres, un giraumon d'une énorme grosseur. [illegible]

VOL.—Vendredi soir, d'habiles coquins pénétraient par une échelle contre la fenêtre de la chambre du capitaine Dan, qui tient l'hôtel à Carrollton, [illegible]

WAGON RENVERSÉ.—George Williams [illegible]

NOYÉ. — Jessie Carter, [illegible] de peine à bord du steamer [illegible] est tombé par-dessus bord, au débarcadère de Norman, et s'est noyé, vendredi.

ARRESTATION. Pliny Miller a été arrêté sur l'accusation d'avoir volé pour $150 de diamants, appartenant à [illegible] Miller.

UN BEAU TRAIT.

Un ordre du jour du général Du Preuy porte le fait suivant à la connaissance du 7e régiment de chasseurs:

Armée de Versailles.—3e corps.—1re division de cavalerie.

1er juin 1871.

Le général commandant la 1re division de cavalerie de l'armée de Versailles est heureux de porter à la connaissance des troupes sous ses ordres un acte de dévouement et de probité accompli par l'adjudant Trochet, du 7e de chasseurs.

[illegible]

Le général commandant la 1re division de cavalerie,

HALNA DU FRETAY.

L'AIMABLE INTERNATIONALE.—La pièce suivante vient d'être adressée par le comité central de Londres à tous les comités de l'Internationale. [illegible]

[illegible]

LES PROCÈS DES COMMUNEUX.

C'est bien lundi, 31 juillet, que le troisième conseil de guerre siégeant à Versailles commencera les affaires de la Commune. Les audiences auront lieu à midi.

Les accusés, au nombre de dix-huit, n'ont pas tous choisi un défenseur. Jusqu'à présent, la défense des accusés est composée de la manière suivante:

Assi, Me Léon Bigot;
[illegible] Me Boyer;
[illegible] Me Gatineau;
[illegible] Lachaud;
[illegible] Joly (de Versailles);
[illegible] Me Ch. Lachaud;
[illegible] Me Georges [illegible];
[illegible] Me Renand (de Versailles);
[illegible] Me Dupont de Bussac;
[illegible] Me André Rousselle;
[illegible] Me Hubert Valleroux.

Charles Lullier a demandé Me [illegible], mais il est probable que celui-ci n'acceptera pas.

Cent cinquante témoins tant à charge qu'à décharge seront assignés. Mardi, jeudi. C'est également [illegible] les défenseurs seront la faculté de prendre communication au greffe de toutes les pièces de la procédure.

L'acte d'accusation ou rapport sur cette affaire, est un document très volumineux; il a été signifié hier aux accusés.

Un exposé de toutes les phases de la Commune, depuis le 18 mars jusqu'au dénouement, sera fait par M. Gaveau, commissaire du gouvernement, des Pouvoirs de la défense. Puis viendra la lecture du rapporteur ou acte d'accusation, enfin la lecture des pièces de la procédure. La première audience sera remplie par ces lectures.

Ferré n'a pas voulu de défenseur. Il a adopté le même système qu'à Brest; il ne répond à aucune question. Lorsqu'on lui présentait un témoin, il lui tournait le dos.

Paschal Grousset suivait aussi le système du silence pendant l'instruction; il montrait plus de politesse et plus de formes, quand on le confrontait à un témoin, mais il ne répondait pas plus que Ferré.

Fossé, l'aide de camp d'Assy, comparaîtra dans une autre série. On avait dit à tort qu'il figurait dans celles du 31 juillet.

Il est complètement inexact que MM. Rouher et Schneider doivent être cités par Assy.

Il y a eu une ordonnance de non lieu à l'égard de M. Charles Quentin. Cependant, il n'était pas encore en liberté hier.

Il a été reconnu que M. Ulysse Parent a été pris pour le colonel Parent, accusé en vins, auquel on reproche d'avoir donné l'ordre d'incendier le quartier de la Bourse. M. Ulysse Parent, étranger à ce fait, aurait été mis en liberté s'il n'avait figuré parmi les premiers membres de la Commune, et si la procédure n'avait pas été aussi avancée quand l'erreur a été reconnue.

Le conseil de guerre de Marseille a jugé hier les huit inculpés formant la troisième série des prévenus dans le complot. Il a condamné Borde à dix ans de détention; Bouerand et Girand à trois ans de prison; Biancetti et Effumer à deux ans de prison; Lebrun et Jeanffret à un an de prison.

Compagnie des Robuttes [illegible] No 4.—Nlle-Orléans, 12 août 1871—Avis est donné aux officiers et aux membres de cette Compagnie [illegible] AUJOURD'HUI, dimanche, à 1 heure de l'après-midi, pour assister aux funérailles de notre membre exempt, MARTIN E. MASSETT. Par ordre. PAUL LECOURT, Secrétaire. WM PEMBERTON, [illegible]

IN MEMORIAM. Décédée, le 10 août 1871, FÉLICIE PERNOT, âgée de neuf ans et demi. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS [illegible] TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, [illegible]

AVIS. [illegible] DERICO MAYER [illegible]

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican. Nouvelle-Orléans, 12 août 1871. [illegible]

ÉGLISE DE SAINTE-MARIE, ARCHEVÊCHÉ. PRIÈRES DES QUARANTE HEURES. Les prières des Quarante Heures auront lieu dans cette église AUJOURD'HUI, dimanche et MARDI. [illegible] Par ordre. [illegible] et le Père FATVRE.

Aux Joueurs de Baquettes!! [illegible] DIMANCHE, [illegible] BAYOU ST JEAN. [illegible] Par ordre des chefs. ROBIN et FERRAND.

GEM OYSTER BAY, [illegible] No 11 de la rue Royale. [illegible]

Pension. [illegible]

Avis aux Bucherons et Marchands de Bois. 1,500 cordes de bois [illegible]

CHAUDIÈRES A SUCRE De Manufacture Anglaise. [illegible]

Articles d'Habillement. [illegible]

Demande d'Ouvriers. [illegible]

THEODOR DANZIGER & SON, 203....RUE DU CANAL....203 ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS. [illegible] Mettent en vente, cette semaine— [illegible] — DE PLUS — [illegible] Châles de Barèges. [illegible] HATEZ-VOUS DE VENIR ET DE JUGER PAR VOUS-MÊMES! [illegible] THEODOR DANZIGER & SON, 203, rue du Canal, Entre Bourgogne et Remparts.

N'oubliez pas que LA GRANDE VENTE AU RABAIS D'Articles d'été, AU MAGASIN DE M. REIMAN & CO., 131......Rue du Canal......131 (Bâtisse Touro.) [illegible] AVIS SPÉCIAL [illegible] M. Reiman & Co. 131, rue du Canal, Bâtisse Touro.

Pour cause de départ. MARCHANDISES SÈCHES. [illegible] J. WOLERSTEIN, 172....rue du Canal....172

Au Public. L'OPPRESSION MERCANTILE [illegible]

FOURNITURES DE BUREAUX A BON MARCHÉ, Au No 60 de la Rue du Camp, [illegible]

HEBERT & Cie., [illegible] LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, Papiers peints en tous genres, [illegible] HEBERT & Co.

Confiserie à vendre. [illegible] JULIEN PRATT.

AVIS. P. AUGUSTIN, AVOCAT, [illegible]

Demande de Solliciteurs. [illegible]

Le Docteur J. S. PERES [illegible]

GRANDE MISE EN VENTE! 40 pour cent Au-dessous du PRIX COUTANT, AUX Cent Mille Paletots. MICHEL LION, 107 ET 109...VIEILLE-LEVÉE...107 ET 109 En Face du Marché français. [illegible] MICHEL LION, [illegible] POUR FAIRE DES SOLDES. [illegible]

Perdu, UN JEUNE CHIEN TAYAUT, [illegible]

Avis. [illegible] M. JEAN BAPTISTE LABORIE, [illegible]

AVIS SPÉCIAL. DOUVES DE BOUCAUTS, A vendre au débarcadère de l'habitation Story. [illegible] J. A. FERNANDEZ, No 42 de la rue Vieille-Levée. Demande de Bucherons. [illegible] J. A. FERNANDEZ.

[illegible] NOBLE & WOODS. [illegible] W. C. BRANDON.

Ayez l'Œil sur vos Enfants. LE GRAND REMÈDE: LE SIROP de Mme WHITCOMB [illegible] GRAFTON MEDICINE CO., [illegible]

J. E. MERILH & Co., 179......Rue Poydras......179 MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CRÉPINS, [illegible]

Organiste. [illegible]

Graines de Jardinage. [illegible] RICHARD FROTSCHER, [illegible]

Avis aux Habitants Sucriers. [illegible] NELSON FOUCHÉ, [illegible]

Université de Saint-Louis. [illegible]

Pension. [illegible]

Avis de Société. [illegible] H. C. COLOMB, F. A. POURSINE.

J. A. FLORAT, [illegible]

A Vendre. UN RESTAURANT [illegible]

Avis. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible] GIBSON & AUSTIN.

Maison à Louer, [illegible] BARTHE, DUPLEIX & CO.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 121 ET 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE, [illegible] NORMAN & REISS [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, ESSENCE DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATURE, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

ARGENT. ARGENT. $65,000 à prêter. ASSOCIATION DE PRÊTS ET DE GARANTIES [illegible]

Au Public. [illegible] ARISTIDE F. FOLLIN, D. M., 166....RUE DU CANAL....166 [illegible]

Deter's Worsted Store, Spécialité de Laines à ouvrer. Mlle TH. DETER [illegible]

INSTITUT ST. CHARLES. [illegible] Mme MACÉ-LEFRANC, Directrice. [illegible]

COMPAGNIE PELICAN DE GAZ. BUREAU, Au coin des rues Carondelet et Canal. USINE, AU No 182 DE LA RUE DRYADES. CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des ordres pour MACHINES A GAZ PORTATIF, pour MAISONS, MANUFACTURES, MAGASINS, SUCRERIES, CORRIDORS, HOTELS, EGLISES, etc. [illegible] WM. McCULLOCH.

A. Carrière & Co. NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, etc., No 8 rue Bienville. [illegible]

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT. [illegible]

C. S. HUNT & Co., DÉPÔT DE MACHINES, [illegible]

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, [illegible] RUE ROYALE [illegible]

Pianos, Pianos, — ET — Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 ——Rue Royale—— 9 IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] CHAS. T. HOWARD, [illegible]

TAXES DE VILLE. [illegible] CONFORMÉMENT [illegible] H. BONZANO, Administrateur du Département des Finances.

AVIS. [illegible]

AVIS AUX EXPEDITEURS. [illegible] EDWARD A. BURK, [illegible]

[illegible] JNO. W. SWORDS, Président.

[illegible] JAS. CHALARON, Caissier.

[illegible] EMILE MAIER.

[illegible] CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS. [illegible]

Banque Métropolitaine de Prêts Epargnes et Garanties, 114........St-CHARLES........114 [illegible] GEO. H. BEAUGHN, Président. [illegible] BROWN, Caissier.

TEUTONIA Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans. [illegible] Capital $1,000,000 [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., ET FABRICANTS DE SIROPS, [illegible]

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14....RUE St-LOUIS....10, 12 et 14 NOUVELLE-ORLÉANS. IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute sorte de LIQUEURS FRANÇAISES, [illegible] FIGUES DE LA LOUISIANE. [illegible]

Avis. [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible]

Changement de Cabinet. [illegible]